

Lettre du 10 mai 2020

Bonjour à toutes et à tous.

Demain, lundi 11 mai, ce n'est pas la fin de notre lutte contre la pandémie du «COVID 19», ce n'est que le début de notre adaptation à la vie avec ce terrible virus. Les règles du vivre ensemble seront dès demain moins contraignantes, nous permettant de quitter notre logement dans un périmètre de 100 kilomètres à vol d'oiseau sans attestation dérogatoire, de rencontrer nos proches, de sortir tout simplement sans rendre des comptes. Mais la vigilance doit rester aiguisée, je dirais même renforcée. Saint-Martin-du-Var a été jusqu'à présent quasiment épargné par cette épidémie. Avec le relâchement des contraintes, dès demain, nous savons tous que les comportements vont petit à petit se modifier. L'ouverture progressive des écoles à partir de mardi, l'accueil des plus petits à la crèche, puis l'ouverture du collège, la réouverture de nombreux commerces comme les salons de coiffure, les restaurants qui proposent tour à tour des plats à emporter, les artisans qui vont reprendre petit à petit leur activité, c'est la vie qui reprend le dessus comme après une période d'hibernation. Pourtant rien ne garantit que la menace ait disparu, qu'elle soit moins importante. Au cours de ces huit semaines de confinement, je peux dire (à quelques exceptions près) que vous avez été exemplaires en appliquant les consignes, en limitant les déplacements, en respectant tout simplement le confinement. Vous l'avez fait pour protéger votre santé, vous l'avez fait par volonté de protéger les autres en pensant notamment aux soignants qui ont fait preuve d'exemplarité, vous avez fait preuve de citoyenneté. Je veux vous remercier de votre comportement méritoire. Cependant comme vous, j'ai constaté que devant les commerces et le pôle médical situés en face de la gare, devant le supermarché, les files d'attente étaient nombreuses et parfois désorganisées. Les gestes barrière n'étaient pas toujours respectés comme il l'aurait fallu. Avec l'ouverture des établissements scolaires, avec le déconfinement, l'attractivité de notre village va générer des rassemblements importants de population qui risquent de mettre en danger la santé de nos concitoyens autour de l'école maternelle, du collège, du boulevard de la digue, devant les commerces de l'allée de la gare, dans le centre du village, avec le jeu de boules qui va retrouver son effervescence, qui va redevenir le point de rendez-vous des villageois, devant l'école élémentaire, la place de l'église, l'avenue des Moulins jusqu'au carrefour avec la route métropolitaine 6202.

Avec mon équipe municipale, nous avons organisé et mis en œuvre ce matin la distribution, gratuitement, de masques lavables, certifiés, pour chaque saint martinoise et chaque saint martinois qui en ont fait la demande. Merci à mes collègues pour ce bel élan de dévouement au service de la communauté villageoise qui témoigne non seulement d'une formidable énergie mais aussi d'une organisation rodée et efficace pour couvrir en moins de trois heures l'ensemble de la commune. Ainsi, chacun est déjà doté d'un masque réutilisable. Par ailleurs, dès demain, progressivement, des masques seront en vente à la pharmacie, au tabac et au supermarché.

Depuis le début de la semaine j'ai consulté mon équipe pour envisager les meilleures mesures à prendre pour limiter la propagation du virus dans cette période de déconfinement. Car, si peu de nos concitoyens ont été confrontés à la maladie, cela signifie que la plupart d'entre nous doivent se protéger vraiment pour éviter de la contracter. Compte tenu de la forte densité de population dans le centre du village, des regroupements liés aux établissements scolaires, et de l'attractivité générée par les enseignes commerciales et le centre médical qui rayonnent dans l'ensemble des vallées, j'ai décidé, pour protéger la population de Saint-Martin-du-Var et ceux qui seraient amenés à s'y trouver, de rendre obligatoire le port du masque couvrant les voies respiratoires supérieures comme le préconise l'Académie Nationale de Médecine dans un communiqué du 22 avril 2020 intitulé «Aux masques citoyens !».

*L'arrêté imposant cette obligation est affiché à la porte de la mairie et a été transmis à la Préfecture des Alpes-Maritimes et à la gendarmerie nationale en vue du contrôle de son application. **L'obligation de porter un masque couvrant les voies respiratoires supérieures s'impose à tous, de 8 heures à 20 heures, à l'exemption des enfants de moins de 11 ans, dans le centre urbain du village jusqu'au 2 juin 2020.** La mise en œuvre effective des gestes barrière sera, à compter de demain, déterminante pour protéger notre santé. Le port du masque est, avec les autres consignes, un des éléments essentiels de ces gestes barrière qui doivent nous protéger. Je sais pouvoir compter sur votre coopération pour faire de cette période de trouble une période de solidarité, de respect des autres, de comportement citoyen. Personne, à partir de demain, n'est contraint de quitter son confinement. Chacun, à partir de demain, doit veiller à ce que sa liberté de circulation retrouvée ne mette pas en danger sa santé et la santé des autres. **Porter le masque sur l'espace public dans le centre du village est une protection individuelle et collective.** C'est apprendre à vivre avec le virus, apprendre à protéger chacun.*

Je sais que, comme moi, vous avez à cœur de faire que le village qui nous est cher puisse sortir indemne de cette terrible épreuve. C'est pour cela que je sais que non seulement vous comprenez ma décision, mais aussi que vous saurez la mettre en œuvre dans votre intérêt et dans l'intérêt général.

Merci pour votre compréhension et votre coopération.

Bien amicalement.

Hervé PAUL.

→ [L'arrêté du maire du 7 mai 2020](#)